

<https://lve-rhone.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article648>

# Certification DNL premier degré

- Actualités -



Date de mise en ligne : mardi 26 septembre 2023

---

Copyright © Langues vivantes à l'école - Tous droits réservés

---

Les inscriptions pour la certification DNL premier degré sont ouvertes, **du lundi 9 octobre 2023 à 12 heures au vendredi 10 novembre 2023**

<https://lve-rhone.enseigne.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**BIR 25 septembre 2023**

( pages 4 et 5 )

Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique

- allemand
- anglais
- espagnol
- italien
- portugais (second degré)

Les enseignants du premier degré s'inscrivent dans l'un des domaines disciplinaires suivants : mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques (incluant l'éducation musicale et les arts visuels), éducation physique et sportive et pour l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent candidater :

- les enseignants du premier et second degrés titulaires et stagiaires ;

### NATURE DE L'ÉPREUVE

La certification complémentaire est délivrée suite à une épreuve orale d'une durée maximale de 30 minutes débutant par un exposé du candidat de 10 minutes, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes.

### NOTATION

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve notée sur 20 sont déclarés admis.

### INSCRIPTIONS

Le registre des inscriptions à la session 2024 de la certification complémentaire sera ouvert du **lundi 9 octobre 2023 à 12 heures au vendredi 10 novembre 2023 à 17 heures**.

Pour la session 2024, les candidats doivent s'inscrire en ligne à l'adresse suivante :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/login>

### DATE LIMITE DE RETOUR DU RAPPORT

**L'inscription ne sera définitive qu'avec le téléversement sur cyclades du rapport dactylographié au plus tard le vendredi 24 novembre 2023 minuit.**

Tout retard de transmission du rapport entraînera le rejet du dossier de candidature.

### CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport (cinq pages dactylographiées) comporte et indique :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.